

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Soviets et les affaires internationales. L'anarchie politique de la Russie. — Le bilan de la production économique russe. — Un discours de lord Curzon : L'Angleterre et la Ruhr. — La France sera-t-elle prête à l'heure des négociations ?

Les Soviets sont de nouveau à l'ordre du jour : on parle d'eux, ils font parler d'eux.

De fait, ils s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir de s'imposer dans le règlement des affaires internationales.

L'Allemagne est-elle en différend avec la France ? Aussitôt les gens de Moscou font annoncer leur intention de venir secourir Berlin.

Un conflit éclate-t-il entre la Pologne et la Lithuanie ? Sans délai, les Soviets, à l'affût de toute ingérence dans le concert des puissances, offrent leur médiation,..... plus ou moins impartiale.

Faut-il ajouter qu'il est toujours vaguement question de renouer avec les bolchevicks des relations ?... (mais de quel ordre ? de quelle nature ?)

Quel intérêt la France a-t-elle à reprendre à l'heure actuelle des relations avec Moscou ?

Est-ce parce que les Soviets réservent toutes leurs faveurs aux Allemands, qui sont nos ennemis, et aux nationalistes turcs, qui ne cultivent guère la reconnaissance ?

On nous dit bien : la France doit être présente partout où ses intérêts sont en jeu.

Excellent principe, peut-être. Mais que donne-t-il vis-à-vis de la Russie ? Rien ou presque.

Quel est, en effet, l'état politique de la République des Soviets ?

Une poignée de dictateurs, par la violence et la terreur, imposent leur pouvoir dans quelques grands centres. Quant au reste du pays, il est plongé dans l'anarchie la plus complète ; dans tous les cas, il échappe à l'autorité du pouvoir (?) central.

En d'autres termes, les Soviets n'offrent aucune garantie aux étrangers. Les dirigeants voudraient-ils assurer la sécurité des personnes et des biens, qu'ils ne le pourraient pas, vu l'état de complète désorganisation du pays.

Mais le veulent-ils vraiment ? peuvent-ils le vouloir ?

Ne se sont-ils pas placés, par toute une série de décrets, en dehors des nations civilisées ?

Que les Soviets établissent d'abord qu'ils ont renoncé à leurs errements passés, qu'ils réalisent la sécurité des étrangers. C'est alors seulement qu'on pourra songer à renouer avec eux.

Aussi bien, qu'irions-nous chercher en Russie ?

Le désordre économique dépasse encore l'anarchie politique.

On en peut juger aisément par l'étude que publie, dans la Revue des Deux-Mondes, l'ex-ministre et président du Conseil de Russie, comte Kokovtsov.

Qu'on ne parle pas de préventions de sa part : les meilleurs de ses arguments sont des chiffres, et des chiffres puisés dans les documents bolchevicks eux-mêmes.

La Russie était, en 1914, en plein essor économique. Les budgets étaient en excédent : deux milliards et demi de roubles-or avaient été mis en réserve au cours de la décennie de 1903-1913.

Même en 1917, quand les bolchevicks renversèrent Kerensky, les ressources de la Russie étaient loin d'être épuisées. Le rouble valait encore 25 centimes, la superficie ensemencée n'avait diminué que de 10 à 20 0/0.

En trois ans de système communiste intégral, la ruine fut consommée. Deux millions de victimes de supplices, dix à vingt millions de victimes de la faim, tel est le déchet humain. En 1921, la production de la houille était tombée de 1.800 millions de pouds (16 kilos) à 251, celle du naphte avait baissé de moitié.

Dans l'ensemble, la production industrielle était de 6 0/0 par rapport aux chiffres de 1913. Pour les ensemencements, la surface emblavée avait diminué de près de 40 0/0.

La situation s'est-elle améliorée depuis 1921 ? Les missionnaires au pays des Soviets le prétendent.

En réalité, on a achevé d'user les réserves de toute nature, à commencer par celles d'or, qui étaient encore de 900 millions de roubles-or en 1917. Il n'en reste plus guère que le quart. On a liquidé les bijoux, ceux de l'Etat et beaucoup d'autres, on a achevé de tuer le rouble-papier.

Anarchie politique complète, absence totale de sécurité pour les étrangers, production économique réduite à peu près à zéro, voilà en définitive, le bilan du régime bolchevick.

La vérité, c'est que les Soviets auraient besoin de notre épargne, de nos techniciens, de nos industriels.

La France est-elle si riche qu'elle puisse, en pure perte et sans profit pour personne, ensevelir en Russie d'innombrables milliards ?

Dans un important discours qu'il vient de prononcer, lord Curzon s'est expliqué nettement sur la question de la Ruhr.

Notons en passant un fait qui explique bien des choses : lord Curzon, l'actuel ministre des affaires étrangères, détenait déjà ce portefeuille sous le règne de Lloyd George.

Faut-il s'étonner dès lors que la politique extérieure du cabinet Bonar Law rappelle singulièrement celle de son prédécesseur ?

En ce qui concerne la Ruhr, lord Curzon estime que l'attitude du gouvernement ne pouvait être différente pour le moment.

Ces derniers mots font pressager un changement. Quel sera ce changement ?

Lord Curzon laisse entrevoir une indication : l'opinion britannique, déglacée des affaires de la Ruhr ; règlement, est-il précisé, auquel l'Angleterre ne doit pas rester étrangère.

Mais quel rôle entend jouer Londres ?

Ici encore, nous avons une déclaration de principe : le problème des réparations ne saurait être résolu par la France, la Belgique, l'Italie seules, mais uniquement par une action internationale.

La thèse est claire. Les à-côtés ne le sont pas moins.

Ainsi lord Curzon insinue que France, Belgique et Italie entendent se réserver, vis-à-vis du Reich, des avantages particuliers au détriment des autres nations. Ceci est franchement désobligeant : nous sommes dans la Ruhr par la faute de l'Angleterre qui nous a littéralement sacrifiés à l'Allemagne.

Autre conséquence : l'Angleterre attend que le repas soit servi pour se mettre à table ; elle s'est refusée à participer à l'action contre le Reich, elle a même fait l'impossible pour l'enlever d'abord, la faire avorter ensuite. Toutefois, si l'entente rapporte, elle prétend s'inscrire pour les bénéfices. C'est l'histoire renouvelée des marrons du feu !

Enfin, les propos de lord Curzon seront compris en Allemagne : ne font-ils pas prévoir qu'une intervention anglaise ou internationale paralysera un jour les peuples qui luttent contre l'Allemagne ? Ce disant, on entretient dans l'opinion germanique de fâcheuses illusions, on alimente l'esprit de résistance du Reich, on complique inutilement la tâche de la France, de la Belgique, de l'Italie.

Décidément, il apparaît de plus en plus que les dirigeants britanniques ne veulent pas que la France renaisse de ses ruines ; tant pis pour l'Angleterre, car la France ne se laissera pas faire.

La France ne risque-t-elle pas d'être à nouveau surprise par la victoire ? Sera-t-elle prête à l'heure de l'échéance ?

L'heure de l'échéance ?... C'est-à-dire le moment où l'Allemagne, reconnaissant la folie de la résistance, se résignera à négocier.

Notre opération de la Ruhr n'a pas d'autre objectif : contraindre l'Allemagne à accepter une nouvelle paix. De toutes façons le Reich en arrivera à la soumission.

Il est possible qu'avant de se résoudre à l'inévitable il joue sa dernière chance et se jette dans une suprême aventure.

Mais quelle que soit la route empruntée, le terme logique sera des conversations franco-allemandes.

Sommes-nous prêts à cette éventualité qui peut-être n'est pas très lointaine ?

La question mérite d'être posée.

La Journée Industrielle fait, à ce

sujet, les judicieuses remarques suivantes :

Nous ne ressentons qu'une inquiétude au sujet de la Ruhr : c'est celle que nous inspire la vue du fatalisme et du trantran paisible de ceux qui, dans quelques semaines, tiendront en main, une seconde fois, les fruits de la victoire sans peut-être s'en douter.

On n'oserait prétendre que le gouvernement n'ait pas réfléchi à la nouvelle paix qu'il devra faire accepter de l'Allemagne. Mais il faut marquer que, tant du point de vue économique que du point de vue politique, les problèmes qui viendront alors à maturité, ne sont pas des problèmes que deux ou trois experts, appelés in extremis, puissent résoudre au pied levé pour le bien durable de la patrie.

Souhaitons que M. Poincaré, qui fut si habile à redresser notre politique extérieure et à reçu du pays l'appui le plus complet, saura retenir les fruits de la victoire : ce n'est pas impunément qu'on les laisserait s'évanouir une seconde fois !

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Un sabotage

Un nouvel acte de sabotage a été commis près de Coblenze : une aiguille a été démontée, ce qui a causé le déraillement d'une locomotive et d'un fourgon.

Hindenburg palabre

Le feld-maréchal von Hindenburg assistant à un Congrès des paysans à Hanovre, leur a adressé les paroles suivantes :

« Nous ne voulons pas d'insultes faire partout notre devoir. S'il le faut, nous voulons lutter jusqu'à ce que les derniers drapeaux soient détruits, jusqu'à ce que notre dernière épée soit brisée. Il vaut mieux succomber avec honneur que vivre dans la honte. »

Un prince parmi les agitateurs

Un Allemand occupé à la commission de contrôle d'Essen a été poursuivi dans la rue et attaqué. Une patrouille, attirée par ses cris, survint et arrêta ses agresseurs.

Parmi eux se trouvait le prince Wilhelm-Friedrich de Lipps, agitateur bien connu pour ses menées en Haute-Silésie. Il a été trouvé porteur de papiers établissant qu'il fait partie d'une association secrète nationaliste. Une perquisition a été opérée à son domicile.

Ludendorff préparerait-il quelque mauvais coup ?

Le correspondant du « Daily News » à Berlin télégraphie que le ministre de l'intérieur prussien surveille attentivement Ludendorff qui vient d'arriver subitement à Berlin, où il a de fréquents conciliabules avec les chefs junkers notoires.

Le conflit polono-lithuanien

Des escarmouches le long de la zone neutre continuent. On signale de nouvelles incursions polonaises en territoire lithuanien. Dans la nuit du 26 au 27 février, le bourg de Malatka, situé à 25 kilomètres en deçà de la zone neutre, a été attaqué et pillé par un détachement muni de mitrailleuses. Dans la nuit du 25 au 26, les localités de Leisz-kova et de Salakiva ont subi le même sort.

Les frontières orientales de la Pologne

La Conférence des ambassadeurs a décidé de procéder à l'étude de la question des frontières orientales de la Pologne.

M. Georges Barthélemy se retire du parti socialiste

M. Georges Barthélemy, député du Pas-de-Calais, délégué du Conseil supérieur des colonies, vient de donner sa démission de membre du parti socialiste.

Procès de presse

Le tribunal de Montpellier a condamné à 25 francs d'amende et 1 franc de dommages-intérêts, notre confrère « Le Petit Méridional », poursuivi par 176 prêtres du diocèse, pour avoir publié un discours de M. Painlevé, considéré comme injurieux.

La correctionnalisation de l'avortement

La Commission sénatoriale de législation civile et criminelle a adopté le texte de la Chambre relatif à une modification de l'article 317 du code pénal et tendant à la correctionnalisation de l'avortement.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS 1921

Les n° ci-dessous sont sortis gagnants dans les séries A et B.
Le n° 493.105 gagne 150.000 fr.
Le n° 1.471.851 gagne 100.000 fr.
Les trois n° suivants gagnent chacun 50.000 fr. : 124.389 756.213 1.455.928.
Dix n° gagnent chacun 10.000 fr.

CREDIT NATIONAL 1919

Le n° 6.729.782 gagne 1.000.000 de fr. Les autres n° de la centaine sont remboursés à 600 fr. Le n° 4.849.436 gagne 500.000 fr. Les autres n° de la centaine sont remboursés à 600 fr. Cinq n° gagnent chacun 100.000 fr. Les autres n° gagnent chacun 50.000 fr. Les autres n° des centaines renfermant des lots de 100.000 fr. et de 50.000 fr. sont remboursés à 600 fr.

CREDIT NATIONAL 1921

Le n° 2.903.375 gagne 500.000 fr. Les n° 10.436.351, des six séries 0 à 5 millions, seront remboursés par 100.000 fr. Les n° 0.666.351, des six séries 0 à 5 millions seront remboursés par 50.000 fr. Les n° 0.056.351, 0.156.351, 0.186.351, 0.446.351, des séries 0 à 5 millions, seront remboursés par 10.000 fr. Les n° 0.086.351, 0.766.351, 0.836.351 des six séries 0 à 5 millions, seront remboursés par 5.000 fr.

Chambre des Députés

Séance du 1^{er} mars 1923

La Chambre discute le projet relatif aux propositions pour l'équilibre du budget. M. André Lefèvre dit qu'il faut donner au Gouvernement des moyens de trésorerie pour équilibrer le plus tôt possible le budget. Par l'impôt le revenu ? Le rendement sera limité. M. Lefèvre propose un emprunt à 20 ans et donnant droit à de nombreux tirages. La discussion générale est close.

Plusieurs motions sont déposées qui, après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Bokanowsky, Baret, de Lasteyrie, Dumont, Tardieu sont retirées.

Le Président donne lecture de l'article 1^{er} portant que le paiement des intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des valeurs mobilières françaises ou étrangères ne peut être effectué que sur la production d'un carnet individuel numéroté.

M. Dessen soutient un contre-projet tendant à l'organisation d'une loterie nationale pour faire face aux arrérages des emprunts contractés pour le compte de l'Allemagne au titre des réparations. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 2 mars 1923

La Chambre discute les interpellations sur la hausse du sucre et autres denrées de première nécessité. M. Duménil déclare que la hausse du sucre est le fait des fabricants et des raffineurs. Il réclame des sanctions sévères contre les coupables.

M. Barthe déclare que ni la situation du marché français ni celle du marché étranger ne justifient la hausse du sucre. M. de Moro, Giuffrè traite la question de spéculation au point de vue juridique. Il demande au Gouvernement de se dresser contre les spéculateurs.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Sénat

Séance du 1^{er} mars 1923

Le Sénat discute l'interpellation sur les causes économiques ayant pu motiver et justifier la hausse récente et brusque du sucre. M. Brangier, dit qu'il ne comprend pas qu'on ait laissé se poursuivre la hausse récente. Il demande les raisons de cette hausse. En Belgique, on paie le sucre 2 fr. 60 le kilo et en France, on l'a payé ces jours derniers, 4 fr. 25. Le ministre du commerce répond qu'il y a eu spéculation et que le point de départ de cette spéculation est New-York. Après quelques mots de M. Chéron qui affirme que le producteur français n'est pas un spéculateur, la discussion générale est close et un ordre du jour de confiance est voté.

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur la nouvelle loi militaire. M. Hubert ne trouve pas dans l'organisation actuelle de l'armée le moindre trace de modernisme. On n'a pas tenu assez compte de ce que la dernière guerre a été surtout une lutte de matériel d'artillerie. Au début de la guerre, les artilleurs représentaient 20 0/0 du nombre des combattants : en 1918, ils en représentaient 38 0/0. Dans la dernière guerre, sur 4 tués, 3 l'ont été par canon. Dans les guerres précédentes, sur 7 tués, 6 l'étaient par le fusil.

M. Héry combat le service de 18 mois. L'armée est composée de 460.000 français et de 200.000 indigènes : pourquoi ne pas demander davantage aux colonies ?

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 2 mars 1923

Le Sénat reprend la discussion du projet sur l'organisation de l'armée.

M. Maginot, ministre de la guerre, répond aux divers orateurs qui ont parlé dans la discussion générale. Il proclame nécessaire le service de 18 mois et il supplie la Chambre de voter le projet.

La discussion générale est close : la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

CHRONIQUE LOCALE

Il sera toujours le maître !

M. Lebreuau est un type dont on aime bien les fantaisies, mais il en abuse. On a beau lui dire que le pays a besoin de rogner les dépenses, de faire des économies, Lebreuau est à cheval sur le règlement. Que ce règlement date du temps des vaches grasses, il l'applique aussi bien au temps des vaches maigres.

A tout croire, il semble qu'il n'y ait qu'un règlement modifiable à son gré, celui qui concerne son avancement. Ah ! celui-là, il permet qu'on y touche, qu'on le transforme chaque année, à son profit !

Mais quant à ce qui intéresse le pays, c'est une autre affaire : Lebreuau n'agit que d'après le règlement.

Les « Informations Parisiennes » racontent qu'une adjudication de bois pour la construction de hangars administratifs devait avoir lieu à Dakar.

Un cahier de charges fut dressé, selon l'usage ; mais, c'est avec stupeur que les entrepreneurs lurent, entre autres clauses, celle-ci : « Il est notifié que la stipulation des entrepreneurs devant cette clause s'expliquait.

Du bois de Norvège, à Dakar ! Mais on est l'économie ? En effet, les bois abondent dans la région, et comme le bois n'est pas notre produit, nous ne sommes pas obligés de payer.

M. Lebreuau voulait du bois de Norvège, comme l'indiquait le règlement !

Dans la séance du Sénat de jeudi, M. Héry, sénateur, au cours de la discussion du projet relatif à la nouvelle organisation militaire s'écriait : « On a fait une révolution, contre les rois, contre le clergé, pourquoi n'en a-t-on jamais fait une contre les bureaux ? » Et le Sénat a applaudi !

Mais il faudrait que ces applaudissements se tradussent par des actes énergiques, car comme l'a déclaré M. Héry, ce sont les bureaux qui n'ont rien fait pour préparer une puissante armée indigène à la France, ce qui lui aurait permis de ne pas retenir pendant 18 mois 460.000 Français sous les drapeaux.

Mais tout cela n'est que belles déclarations : Lebreuau est tout-puissant, il le restera et ses fantaisies seront toujours soldées par le contribuable.

LOUIS BONNET.

Comité de retour à la terre

Le Comité de Retour à la Terre du département du Lot s'est réuni le lundi 26 février 1923 à l'Hôtel de la Préfecture sous la présidence de M. Brisard, Préfet du Lot.

Etaient présents : MM. Couderc, Henras, Jouffrè, Nozières, Laquière, Magné, Gibert, Courdesse, Rouquié, D'Jardel, Delard, Bonat, Miramont, Pébeyre, Lafage, Lafont, Directeur des Services Agricoles.

Excusés : MM. de Camy, Laparra, Besse, Brugières, M. Tourriol, directeur de l'Office Départemental de placement assiste à la séance à titre de membre consultatif.

M. le Préfet donne lecture du décret du 17 octobre 1922, instituant dans chaque département un Comité de Retour à la Terre et de l'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 5 février 1923, nommant les membres du Comité appelé à fonctionner dans le département du Lot. Ce Comité est ainsi composé :

Membres élus : MM. Couderc, agriculteur à Massières, Conseiller d'Arrondissement ; Henras Jules, agriculteur à Cahors ; Jouffrè, agriculteur à Prayssac ; De Camy, agriculteur au Vigan ; Nozières, agriculteur à Figeac ; Laquière, agriculteur, maire de Vayrac et Conseiller d'Arrondissement ; Magné, agriculteur à Cajarc ; Gibert, agriculteur à Costeraste (Gourdon) ; Courdesse, maire de Lalbenque ; Rouquié, agriculteur à Assier.

Membres proposés par M. le Préfet : MM. le D' Jardel, Conseiller général, propriétaire à Lauzès ; Delard, Président du Comité Agricole, propriétaire à Puy-Lévêque ; Brunet, membre de l'Office Agricole, propriétaire à Cailiac ; Miramont, Président du Comité Agricole, maire de Durban ; Besse, propriétaire à Figeac ; Laparra, Vice-

Président de l'Office Agricole, Conseiller général, maire de Cardaillac ; Bouat, Conseiller général, propriétaire à Bétaillé ; Pébeyre, membre de l'Office Agricole, propriétaire à Masclat ; Lafage, Directeur de l'Ecole primaire supérieure de Cahors ; Brugières, membre de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, maire de Floressas.

M. le Préfet déclare installé le Comité de Retour à la Terre du département du Lot et invite les membres présents à procéder à l'élection d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

A l'unanimité sont élus : M. Bonat, Conseiller général, Vice-Président, et M. Lafage, Directeur de l'Ecole primaire supérieure, Secrétaire.

Le Bureau étant constitué, M. le Préfet signale que cette première réunion n'est qu'une prise de contact, les membres du Comité n'ayant pas eu l'occasion de prendre connaissance du but poursuivi, ni le loisir d'étudier les nombreuses questions soulevées par le problème du Retour à la Terre. Il convient cependant d'envisager d'ores et déjà une méthode de travail.

Ces questions, déclare-t-il, seront nombreuses et nécessiteront de la part de tous une étude approfondie. M. le Préfet propose qu'à l'avenir, les séances du Comité soient fixées au dernier samedi de chaque mois, à 11 heures, avec reprise à 13 h. 30.

Sur proposition de M. le D' Jardel, il est décidé que les membres du Comité devront adresser, à M. le Préfet, avant le 10 de chaque mois, la liste des questions qu'ils désirent voir figurer à l'ordre du jour de la réunion.

M. le Préfet, s'inspirant des desiderata exprimés fixera l'ordre du jour et l'enverra vers le 12 ou le 15 aux membres du Comité. De cette façon, chacun étant en mesure d'apporter ses observations, œuvre rapide et utile pourra être réalisée.

Le Comité de Retour à la Terre du département pour quelle veuille bien, dans les comptes rendus des fêtes données à Paris par les Associations d'Originaires du Lot, ne pas donner à ses développements une couleur telle que ces fêtes deviennent un attrait pour ceux qui, dans nos campagnes, lisent de tels comptes rendus, faisant illusion sur le genre de vie, souvent plein de déboires et de tristesses, que mènent les habitants des villes avec le chômage industriel et la cherté de l'existence dans les grands centres. Il est demandé, par contre, que les fêtes données dans nos communes rurales revêtent dans les comptes rendus tout l'éclat qu'elles méritent.

Divers membres suggèrent que les cas de misères connues, constatés chez d'anciens habitants de la campagne ayant déserté vers les villes, devraient être signalés au Comité de Retour à la Terre, pour être ensuite cités en exemples vivants, propres à influencer salutairement les travailleurs ruraux.

Il est suggéré d'autre part, qu'une demande de subvention pourrait être présentée au Conseil général pour faciliter le rapatriement de ceux qui consentiraient à rentrer au Pays pour y reprendre la culture. Des recherches seraient faites à Paris et ailleurs pour y découvrir ceux qui pourraient être utilement ramenés au pays.

Ces propositions sont adoptées.

M. le Préfet fait connaître qu'à défaut de main-d'œuvre agricole locale ou régionale, il peut être recruté des ouvriers étrangers s'adaptant très bien à tous travaux agricoles. C'est ainsi qu'un certain nombre de familles italiennes ont déjà été placées dans le département et donnent entière satisfaction aux propriétaires qui les occupent. Des offres de main-d'œuvre d'origine suisse ont également été faites.

Plusieurs membres demandent que des renseignements précis soient fournis aux propriétaires sur l'origine des ouvriers agricoles, leur savoir-faire, les conditions de louage, la durée du travail.

Il est entendu que M. Tourriol, directeur de l'Office Départemental de placement, se rendra à Toulouse, avec M. Lafont, Directeur des Services Agricoles, auprès de l'Office régional de la main-d'œuvre afin de faire préciser tous les points correspondants aux desiderata qui viennent d'être exprimés. Les renseignements recueillis seront ensuite mis à la disposition des éventuels employeurs.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents au sujet de la vente des produits agricoles, de la spéculation des intermédiaires, de l'action des syndicats et des coopératives de production et de vente, et après avoir entendu les explications de MM. Lafont, Magné et le remarquable exposé de M. Bonat, Conseiller général, sur les conditions exigées pour une solide et fructueuse organisation, le Comité estime que la meilleure propagande qui puisse être faite en vue du Retour à la Terre est, en effet, la constitution de coopératives de production et de vente, pour laquelle les membres du Comité de Retour à la Terre s'emploieront tous, personnellement, en vue d'aplanir les difficultés que cette constitution soulève parmi les habitudes locales.

M. Brunet propose d'émettre un vœu tendant à ce que l'allocation accordée

aux familles de 4 enfants soit maintenue, bien que l'aîné ait dépassé l'âge de 13 ans, si celui-ci reste attaché à la terre.

La proposition de M. Brunet est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Chronique touristique

Assier...

Un de nos compagnons, poète à ses heures, a trouvé une comparaison qui me plaît. Pour lui, cet édifice ressemble à l'un de ces casques magnifiques dont se paraient les chevaliers pour les tournois du temps de Louis XII et de François I^{er}. Comme les flancs du heaume, ces murs à contreforts sont ciselés. Ces toits aux arêtes aiguës ressemblent à un cimier. Ce clocher ne figure-t-il point un panache?

Cette tour carrée à quarante mètres de hauteur; une tourelle élégante la flanque; un toit en pyramide, au-dessus de la tour, se dresse de distance, par-dessus le pays des dolmens, elle change de propos sonores avec sa noble sœur romane de Livernon.

Comme il convient, la façade principale regarde l'occident. Sa paroi, qu'un pignon pointu domine et qu'encadrent deux contreforts, a pour seuls ornements un lambeau de frise et le grand portail. Cette entrée d'honneur est loin d'être, à bon sens, le morceau le mieux réussi de l'œuvre. Un arc en plein cintre s'inscrit dans un portique de style grec et circonscrit lui-même une double porte à colonnettes. Au tympan des figures de femmes, d'enfant, de génie forment une allégorie quelque peu confuse. Dans le triangle qui domine l'architrave, s'épanouissent les armes de Galiot. Au-dessus, un baldaquin épanouit, encore allongé par une statue de Saint-Michel, renferme une vierge mutilée entourée de suppliants.

Il prévoit la création d'Offices Publics d'hygiène sociale, départementaux ou interdépartementaux, « chargés, en liaison « et en collaboration avec les services publics d'hygiène, d'assistance et de prévoyance et avec les œuvres privées « d'hygiène sociale, d'organiser dans le « département l'éducation hygiénique, « ainsi que la lutte contre les maladies « sociales et spécialement contre la tuberculose, la mortalité infantile, les maladies vénériennes et le cancer. »

« A défaut d'Offices publics, des Comités départementaux d'hygiène sociale pourront être créés par le 15 juillet 1901.

Les Dispensaires d'hygiène sociale, actuellement affectés à la préservation antituberculeuse, devront collaborer à l'organisation de la lutte contre le cancer et contre les maladies vénériennes et à l'organisation de la protection maternelle et infantile.

« Les dépenses des Dispensaires dépendent de l'Office public d'hygiène sociale « ou des dispensaires publics qui n'auraient pas été couvertes au moyen des « ressources sus-énumérées seront supportées par la commune, le département « et l'Etat, conformément aux barèmes annexés à la loi du 15 juillet 1903. »

Et dans le numéro du 15 janvier, le Médecin Syndicaliste, organe de l'Union des syndicats médicaux de France, traitant de l'organisation, par les syndicats médicaux, de la lutte contre la tuberculose et contre la syphilis, montrait la nécessité pour les Pouvoirs Publics de faire appel aux médecins et aux organisations syndicales de médecins en matière d'hygiène sociale.

D'après le Médecin Syndicaliste le Dispensaire doit être par dessus tout un centre de collaboration médicale et restant dirigé vers la prophylaxie et non vers les soins.

Et il ajoutait : « Il y a un point sur lequel nous ne saurions trop insister, « et qui semble, à l'heure actuelle, complètement délaissé par les divers organismes que l'on crée : c'est l'aide donnée « aux malades pour la désinfection de « leur linge. Au début une buanderie devrait être adjointe au dispensaire ou, en

général, à ce titre, elle devrait forcer la curiosité et le respect de nos architectes illustres d'aujourd'hui à venir devant elle rendre hommage à un précurseur trop ignoré.

Au sud de la nef, s'ouvre une petite porte. A son fronton, une inscription nous rappelle que cette « louange à Dieu » fut commencée le 21 avril 1540. D'après M. E. Trutat, la litre actuelle serait postérieure à la mort de Galiot. En réalisant ce chef-d'œuvre, l'architecte aurait voulu conserver un souvenir durable de la composition décorative provisoire improvisée pour les funérailles de 1549. La frise de pierre que nous admirons tout à l'heure aurait été sculptée au cours des cinq années que dura encore la construction de l'église. Cette hypothèse est intéressante. Mais il est permis aux poètes d'avoir d'autres vues que les archéologues. Voici celle qu'émet M. le président J. Malrieu, à la fin d'un très noble sonnet :

« Sur le roc dur du Causse, il planta son église, « Et lorsqu'il eut sculpté, glorieux, sur la frise « Tout ce qui de son nom fit l'éclat et le bruit, « La Bicoque et Fornoue et les plaines lombardes, « Les armes, les affûts, les canons, les bombardes, « Tranquille, il se coucha dans l'éternelle nuit ! »

Franchissons le seuil. Un très beau vaisseau nous reçoit. Son transept lui impose le plan classique de la croix latine. Sous François I^{er}, l'art de la Renaissance fait encore volontiers alliance avec le gothique. Ce ne sont donc point les plafonds de pierre légèrement courbés demain à la mode, mais les ogives d'hier qui portent haut les voûtes de ces quatre travées. L'ensemble a de la grandeur et de la force. Certaines parties attestent une savante recherche et une élégante réalisation. Mais une seule nous attire car le passant doit se garder d'éparpiller son zèle. Aussi nous dirigeons-nous tout de suite vers cette chapelle qui, à gauche du grand portail, fait pompeusement triompher le tombeau de Galiot...

(A suivre),
Eng. GRANGÉ,
Délégué départemental du T. C. F.

LES DISPENSAIRES D'HYGIÈNE SOCIALE et de PRÉSERVATION ANTITUBERCULEUSE

Le texte du projet de loi, d'initiative gouvernementale, tendant à modifier la loi du 15 avril 1916 sur les Dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse, vient d'être distribué aux sénateurs.

Il prévoit la création d'Offices Publics d'hygiène sociale, départementaux ou interdépartementaux, « chargés, en liaison « et en collaboration avec les services publics d'hygiène, d'assistance et de prévoyance et avec les œuvres privées « d'hygiène sociale, d'organiser dans le « département l'éducation hygiénique, « ainsi que la lutte contre les maladies « sociales et spécialement contre la tuberculose, la mortalité infantile, les maladies vénériennes et le cancer. »

« A défaut d'Offices publics, des Comités départementaux d'hygiène sociale pourront être créés par le 15 juillet 1901.

Les Dispensaires d'hygiène sociale, actuellement affectés à la préservation antituberculeuse, devront collaborer à l'organisation de la lutte contre le cancer et contre les maladies vénériennes et à l'organisation de la protection maternelle et infantile.

« Les dépenses des Dispensaires dépendent de l'Office public d'hygiène sociale « ou des dispensaires publics qui n'auraient pas été couvertes au moyen des « ressources sus-énumérées seront supportées par la commune, le département « et l'Etat, conformément aux barèmes annexés à la loi du 15 juillet 1903. »

Et dans le numéro du 15 janvier, le Médecin Syndicaliste, organe de l'Union des syndicats médicaux de France, traitant de l'organisation, par les syndicats médicaux, de la lutte contre la tuberculose et contre la syphilis, montrait la nécessité pour les Pouvoirs Publics de faire appel aux médecins et aux organisations syndicales de médecins en matière d'hygiène sociale.

D'après le Médecin Syndicaliste le Dispensaire doit être par dessus tout un centre de collaboration médicale et restant dirigé vers la prophylaxie et non vers les soins.

Et il ajoutait : « Il y a un point sur lequel nous ne saurions trop insister, « et qui semble, à l'heure actuelle, complètement délaissé par les divers organismes que l'on crée : c'est l'aide donnée « aux malades pour la désinfection de « leur linge. Au début une buanderie devrait être adjointe au dispensaire ou, en

général, à ce titre, elle devrait forcer la curiosité et le respect de nos architectes illustres d'aujourd'hui à venir devant elle rendre hommage à un précurseur trop ignoré.

Au sud de la nef, s'ouvre une petite porte. A son fronton, une inscription nous rappelle que cette « louange à Dieu » fut commencée le 21 avril 1540. D'après M. E. Trutat, la litre actuelle serait postérieure à la mort de Galiot. En réalisant ce chef-d'œuvre, l'architecte aurait voulu conserver un souvenir durable de la composition décorative provisoire improvisée pour les funérailles de 1549. La frise de pierre que nous admirons tout à l'heure aurait été sculptée au cours des cinq années que dura encore la construction de l'église. Cette hypothèse est intéressante. Mais il est permis aux poètes d'avoir d'autres vues que les archéologues. Voici celle qu'émet M. le président J. Malrieu, à la fin d'un très noble sonnet :

« Sur le roc dur du Causse, il planta son église, « Et lorsqu'il eut sculpté, glorieux, sur la frise « Tout ce qui de son nom fit l'éclat et le bruit, « La Bicoque et Fornoue et les plaines lombardes, « Les armes, les affûts, les canons, les bombardes, « Tranquille, il se coucha dans l'éternelle nuit ! »

Franchissons le seuil. Un très beau vaisseau nous reçoit. Son transept lui impose le plan classique de la croix latine. Sous François I^{er}, l'art de la Renaissance fait encore volontiers alliance avec le gothique. Ce ne sont donc point les plafonds de pierre légèrement courbés demain à la mode, mais les ogives d'hier qui portent haut les voûtes de ces quatre travées. L'ensemble a de la grandeur et de la force. Certaines parties attestent une savante recherche et une élégante réalisation. Mais une seule nous attire car le passant doit se garder d'éparpiller son zèle. Aussi nous dirigeons-nous tout de suite vers cette chapelle qui, à gauche du grand portail, fait pompeusement triompher le tombeau de Galiot...

(A suivre),
Eng. GRANGÉ,
Délégué départemental du T. C. F.

LES DISPENSAIRES D'HYGIÈNE SOCIALE et de PRÉSERVATION ANTITUBERCULEUSE

Le texte du projet de loi, d'initiative gouvernementale, tendant à modifier la loi du 15 avril 1916 sur les Dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse, vient d'être distribué aux sénateurs.

Il prévoit la création d'Offices Publics d'hygiène sociale, départementaux ou interdépartementaux, « chargés, en liaison « et en collaboration avec les services publics d'hygiène, d'assistance et de prévoyance et avec les œuvres privées « d'hygiène sociale, d'organiser dans le « département l'éducation hygiénique, « ainsi que la lutte contre les maladies « sociales et spécialement contre la tuberculose, la mortalité infantile, les maladies vénériennes et le cancer. »

« A défaut d'Offices publics, des Comités départementaux d'hygiène sociale pourront être créés par le 15 juillet 1901.

Les Dispensaires d'hygiène sociale, actuellement affectés à la préservation antituberculeuse, devront collaborer à l'organisation de la lutte contre le cancer et contre les maladies vénériennes et à l'organisation de la protection maternelle et infantile.

« Les dépenses des Dispensaires dépendent de l'Office public d'hygiène sociale « ou des dispensaires publics qui n'auraient pas été couvertes au moyen des « ressources sus-énumérées seront supportées par la commune, le département « et l'Etat, conformément aux barèmes annexés à la loi du 15 juillet 1903. »

Et dans le numéro du 15 janvier, le Médecin Syndicaliste, organe de l'Union des syndicats médicaux de France, traitant de l'organisation, par les syndicats médicaux, de la lutte contre la tuberculose et contre la syphilis, montrait la nécessité pour les Pouvoirs Publics de faire appel aux médecins et aux organisations syndicales de médecins en matière d'hygiène sociale.

D'après le Médecin Syndicaliste le Dispensaire doit être par dessus tout un centre de collaboration médicale et restant dirigé vers la prophylaxie et non vers les soins.

Et il ajoutait : « Il y a un point sur lequel nous ne saurions trop insister, « et qui semble, à l'heure actuelle, complètement délaissé par les divers organismes que l'on crée : c'est l'aide donnée « aux malades pour la désinfection de « leur linge. Au début une buanderie devrait être adjointe au dispensaire ou, en

Voirie & Lumière !

Nous publions avec plaisir cette lettre :

Monsieur le Réacteur,
« En lisant les articles contre les boues et contre le manque d'éclairage pour les voyageurs qui vont à la gare le matin, on s'est étonné, conformément aux ordres que j'ai reçus, je me suis acquitté de ma mission. J'ai vu les rues et comme à Cahors, il pleut beaucoup, depuis longtemps, ce qui n'est pas comme à Montpellier où il ne pleut pas depuis 6 mois et plus, il y a en effet beaucoup de boue dans les rues de Cahors.

« Il faudra donc les faire nettoyer ; cependant, si le soleil venait à briller et à chauffer un peu, les rues seraient vite sèches. Le nettoyage serait inutile.

« Et comme l'on dit qu'après la pluie vient le beau temps, ce qui viendra bien un jour ! Il ne saurait même tarder à venir, car voici le Printemps !

« De plus, on se plaint que le gaz n'est pas éclairé après 2 heures du matin dans les rues qui avoisinent la gare, ce qui gêne les voyageurs qui vont prendre les trains du matin.

« Un journal, c'est la Dépêche, a dit, avec ironie, qu'on attendait pour les allumer la saison d'été !

« Et bien ! ces jours-ci, j'ai fait une visite après deux heures du matin dans ces rues avoisinant la gare et si vous y avez été avec moi, vous auriez vu qu'un superbe clair de lune les éclairait. Les voyageurs sont exigeants. Il n'y a pas besoin de bec de gaz pendant les nuits de clair de lune.

« Mon rapport a été approuvé par qui de droit.

« Je vous salue. »
Le Chef de la Voirie.

Approuvé par :
Le 3^e adjoint (du Péristyle).
Le 4^e adjoint (du Corridor).

Pour copie conforme :
LOUIS BONNET.

Lettre de félicitations

M. le Préfet du Lot a adressé une lettre de félicitations à M. Célestin Sarroy, cultivateur au Port de St-Cirq (Tour-de-Faure), qui sauva, le 4 février 1923, M. Blanc, armurier à Cahors, en danger de se noyer dans le Lot où il était tombé accidentellement.

L'éclairage électrique au Palais de Justice

Nous recevons la communication suivante : Une profonde stupefaction a saisi tous les avocats et les avoués quand ils ont enfin pu contempler les salles du Palais de Justice agrémentées des appareils électriques destinés à leur verser la lumière jadis parcimonieusement distribuée.

C'est très bien que de donner à nos juges, à notre Barreau un éclairage moderne. Mais pourquoi n'a-t-on adopté les lampadaires qui viennent d'être placés ? La salle du Tribunal civil, la salle des Assises produisent, je vous assure, un drôle d'effet avec cette profusion de lampes vraiment barbares et surtout incommodes.

Elles prennent, surtout la salle des Assises, si jolie cependant, un petit air de grand magasin sans marchandises ou de banque sans guérite, voire même si l'on veut de mosquée orientale, qui effare et heurte le bon goût.

« Il faut espérer que ces lampadaires, ces parquets porte-lampes pratiques par réduits et certainement moins coûteux. C'est le vœu unanime de ces messieurs du Palais dont les doléances légitimes méritent d'être prises en considération.

Nous nous en faisons bien volontiers l'écho.

Chemins ruraux d'exploitation agricole

A la suite des interventions de MM. de Monzie, Fontanille et Loubet, le ministre de l'Agriculture vient d'accorder les subventions suivantes :

1^o Latouille-Lentillac, réfection du chemin rural de Corn, 9.000 fr.
2^o Lacamadour, réfection du chemin rural de Mouraïn, 9.333 fr.
3^o Marminiac, réfection du chemin rural de Lalbenque, 8.333 fr.
4^o Frayssinhes, réfection du chemin rural à Crayssac, 28.333 fr.

Aussitôt après le vote du budget, d'autres subventions seront certainement obtenues au profit des communes déjà en instance et dont les projets ont fait l'objet d'études complètes.

La crue

On annonce que la crue du Lot s'élève, samedi soir vers 6 heures, à 4 mètres 60 au-dessus de l'étiage de Coty.

Les populations riveraines ont été prévenues dès ce matin par le service des Ponts et Chaussées.

Communications interropues

Les orages dans la région sont d'une intensité telle, que les communications télégraphiques entre Cahors et Paris sont interrompues.

Les télégrammes mis ce matin à la Poste pour Paris ont été envoyés par poste ; l'express de midi les a emportés.

Orage

Depuis des semaines et des semaines la pluie ne cesse de tomber sur notre ville.

Mais vendredi soir, un orage d'une grande violence a éclaté vers 8 heures. Le tonnerre gronda et une pluie abondante mêlée de grêlons s'abattit sur la ville, ce pendant que soufflait un vent de tempête, qui, du reste, ne se calma pas de la nuit.

A la suite de ces pluies continuelles, les eaux du Lot ont considérablement grossi.

Société d'Agriculture du Lot

Le Conseil d'Administration de la Société Départementale d'Agriculture du Lot ayant décidé d'élever à son regret le Président, le Docteur Rey, un buste qui serait placé dans la salle de réunion, à la Maison d'Agriculture, inaugurée par M. Chéron, le 1^{er} octobre 1922, M. Calmels, le nouveau Président, invite tous les agriculteurs du département à se joindre aux Membres de la Société d'Agriculture et les prie de vouloir bien souscrire à cette manifestation toute de reconnaissance envers l'homme éminent que le département du Lot vient de perdre.

Cour d'assises du Lot

Les assises du Lot s'ouvriront lundi 5 mars, à Cahors sous la présidence de M. Grimal, président du tribunal civil, remplaçant M. Castex, conseiller à la Cour d'Agen, empêché.

Il sera assisté par MM. Mage et Treich.

Voici le rôle des affaires :

Lundi 5 mars : Affaire Gratiat Marie, veuve Méchambre, faux en écriture privée et usage de faux.

Ministère public : M. Buffelan, juge suppléant.

Défenseur : M^{rs} Tassart.

Mardi 6 mars : Affaire Sol Léonard, incendie volontaire.

Ministère public : M. Belvéze, procureur de la République.

Défenseur : M^{rs} Gisbert.

Ce que l'on mange...quelquefois!

Tout récemment, un marchand de bestiaux nommé A... de Cahors, achetait une vieille vache à la foire de notre ville pour 400 fr. ; il la fit abattre, et bien qu'il constatât que la viande en fut avariée, il en expédia 2 quartiers à Paris, et fit enfouir les 2 autres quartiers.

Mais le service sanitaire de la ville de Paris examinant les 2 quartiers expédiés déclare que la viande était littéralement avariée. Procès-verbal a été dressé et l'expéditeur sera poursuivi.

THEATRE DE CAHORS

C'est irrévocablement ce soir que sera donnée en représentation

WERTHER

déjà annoncée.

La Direction de cette tournée n'a reculé devant rien pour assurer la perfection artistique nécessaire à cet ouvrage, aussi les nombreux dilettanti dont se compose Cahors, pourront ce soir assister à un beau régal artistique car Werther, le l'ignorons pas est le plus beau chef-d'œuvre de Massenet.

Il y aura donc foule ce soir au Théâtre.

Foire du 1^{er} Mars 1923

Foire peu importante. Cours pratiqués :

Bœufs gras, de 115 à 135 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 95 à 115 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.200 à 4.500 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.600 à 2.000 fr. la paire ; bouvillons, de 500 à 1.000 fr. la paire ; porcelets, de 80 à 150 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché — Poultes grasses, 3 fr. 50 ; poultes, 3 fr. 75, le tout le demi-kilo ; œufs, 3 fr. 25 la douzaine ; pigeons, 5 fr. la paire ; truffes, 25 fr. le demi-kilo.

Blé, néant ; maïs, 40 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 29 fr. les 50 kilos ; noix, néant.

Moutons gras, 1 fr. 30 ; agneaux, 1 fr. 50 ; le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 95 à 160 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

SPECTACLE

Au Café de Bordeaux, ce soir samedi, à 9 heures, grande représentation de prestidigitation par le célèbre Char'l's, accompagné de la plus forte voyante Lise d'Otto, qui l'an dernier obtint un si vil succès au Café de Bordeaux.

Spectacle de bon goût, réservé aux familles.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 5 au 10 Mars 1923

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies ci-après désignées :

- 1^o Chemin de grande communication n^o 8a, entre 0 km. 250 et 0 km. 480 (avenue de la gare des voyageurs, à Cahors) ;
- 2^o Chemin de grande communication n^o 7, entre 15 km. 600 et 16 km. (entre Larroques-Arcs et Constans) ;
- 3^o Chemin de grande communication n^o 10, entre 8 km. et 8 km. 700 (côté de Lauzès) ;
- 4^o Chemin de grande communication n^o 12, entre 15 km. 200 et 15 km. 825 (entre Pern et Castelnau) ;
- 5^o Chemin de grande communication n^o 19, entre 74 km. 700 et 75 km. 487 (entre Saint-Privat et Castelnau) ;
- 6^o Chemin de grande communication n^o 19, entre 67 km. et 67 km. 608 (au voisinage de la route nationale n^o 20) ;
- 7^o Chemin de grande communication n^o 8, entre 42 km. et 44 km. 150 (aux abords de Vire) ;
- 8^o Chemin de grande communication n^o 18a, entre 0 km. et 1 km. 957 et entre 1 km. 957 et 4 km. (de part et d'autre de Costeraste) ;
- 9^o Chemin de grande communication n^o 18, entre 16 km. 280 et 17 km. 050 (abords de Salviac).

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

FUMEL équipe (1) champion de 2^e série du Périgord-Agenais contre AVIRON CADURCIEN (1).

Dimanche, par suite du forfait de Saint-Junien dont la visite est reportée à une date ultérieure, le stade Lucien Desprats était inoccupé.

Fort heureusement, les championnats de France 2^e série reportés au 11 mars ont rendu libre, dimanche 4 mars, la brillante équipe de Fumel.

L'Aviron Cadurcien s'est empressé de conclure un match avec ses très redoutables adversaires, qu'il affrontera demain.

Les succès ininterrompus de nos valeureux champions, succès qui, nous le souhaitons, continueront hors de leur région, sont la plus saine garantie pour le public cadurcien, d'assister à un match sévère et rapidement mené.

Aussi convions-nous les Cadurciens à venir très nombreux dimanche 4 mars, certains que nous sommes de leur procurer le spectacle épatant de 30 athlètes faisant du beau rugby.

Le prix des places reste fixé comme de coutume : 2 francs les tribunes, 1.50 les entrées générales avec réductions ordinaires.

'ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 février au 2 mars 1923

Naissance
Lacac Maurice, rue Président Wilson.

Publication de mariage
Cavalié Firmin, employé de commerce à Cahors et Valentin Léonie, mécanicienne à Paris, XII^e.

Mariages
Vayssières Jean, instituteur et Joffreux Marie-Louise, institutrice intermédiaire.

Barrières François, chef d'ateliers des lignes télégraphiques et Delaigue, Mathilde, s. p.

Bovard Georges, tourneur ajusteur et Malique, Maria, dactylographe.

Décès
Cambrouse François, représentant de commerce, 52 ans, rue Blanqui, 17.

Lacoste Marie, institutrice en retraite, 67 ans, place Thiers.

Rigaud Emilie, 10 mois, rue Bouscarrot, 18.

Garroux Jean, Employé au P. O., 30 ans, rue des Capucins.

Tulet Virginie, épouse Sers, 65 ans, s. p., rue Pierre-de-Bernies, 10.

Pellou Céline, épouse Minette, 40 ans, s. p., rue Président Wilson.

Vitrac Antoinette, 72 ans, lingère, rue Président Wilson.

Bach François, 67 ans, rue Président Wilson.

Barriéty Louis, 77 ans, instituteur en retraite, avenue de la Gare, 11.

Mesdames,

Découverte sensationnelle de l'Onde OPOP, par M. POPOVITCH. A l'aide de l'Onde OPOP, M. POPOVITCH fait tenir l'ondulation MARCEL pendant plusieurs mois, à toute épreuve.

A titre de réclame, M. POPOVITCH fait cette ondulation MARCEL, à l'aide de l'Onde OPOP, à partir du 2 Mars, pour 3 fr. 50 et garanti sa durée pour plusieurs mois.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

L'Affaire Froideville

PAR
André THEURIET
de l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

V

— Jacques Marly, poursuivit Perceval, a été détourné de ses devoirs par les beaux yeux de Mlle Somberton. Elle est très jolie, comme vous avez dû vous en apercevoir ; il est fort épris d'elle et, de son côté, la jeune fille l'aime passionnément. En puisant dans le dossier de l'Administration les renseignements et les arguments qu'il a fournis aux adversaires du Trésor, M. Marly s'est compromis gravement, il est passible d'une peine disciplinaire et, dès demain, un arrêté directeur pourrait le révoquer ou tout au moins le reléguer en province. Eh bien, monsieur le comte, allez trouver Mlle Somberton, appelez-la, peignez la situation sous les couleurs les plus noires. Attaquez la fibre du sentiment, et, en faisant savamment vibrer cette corde, vous obtiendrez de la jeune fille

tout ce que vous n'avez pas pu obtenir avec l'argent.

— Et voilà votre précieux conseil ? demanda M. d'Entrevignes.

Il s'était levé avec un haussement d'épaules et se promenait en sifflant impertinamment, tandis que Perceval le regardait interloqué.

— Oui, monsieur, répondit ce dernier en se levant à son tour.

— Ah ! ça, reprit le comte, pirouettant sur ses talons, mon cher monsieur Perceval, vous me jugez bien naïf, ou vous êtes bien naïf vous-même, pour croire que je vais donner dans un pareil godant ! Comment ! voilà une jeune fille qui a refusé de transiger pour deux cent mille francs en bel argent comptant, et vous vous imaginez qu'elle va lâcher une proie aussi belle que la succession Froideville, pour les beaux yeux de M. Jacques Marly ? Allons donc, on voit de ces cœurs primitifs et désintéressés dans les contes bleus, mais dans la réalité il n'y en a pas !

— Pardon, monsieur le comte, répliqua gravement Perceval, il y en a ! Il ne faut pas juger l'humanité tout entière d'après des gens comme vous et moi... Nous sommes arrivés à un âge où on calcule froidement et où on estime les questions de sentiment à leur juste valeur... D'ailleurs, ni vous ni moi, trop absorbés par des préoccupations ambitieuses, n'avons peut-être jamais été sérieusement amoureux ; mais l'amour n'en existe pas moins sur la terre, c'est un fait, et ce n'est pas un fait négligeable...

PALAIS DES FÊTES
SAMEDI 3 et DIMANCHE 4 mars
LA PRINCESSE ZIM-ZIM, comédie
dramatique (5 parties).
Dédé en voyage de nocces, comique
(2 parties).
Aubert-Journal, documentaire.
ROGER LA HONTE (3^e Époque).

ROYAL-CINÉMA
SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 courant
Le Loup de dentelle
grand drame interprété par May MURAY
et qui a obtenu partout un légitime succès.

Catus
La Mi-Carême. — Les jeunes gens, et di-
sont le aussi, les hommes d'âge mûr, orga-
nisent pour le dimanche 11 courant, sous la
Halle, un bal paré et masqué.
On ne peut que féliciter les promoteurs de
cette fête, et nous pouvons dire d'ores et
déjà, que le bal de la Mi-Carême 1923, con-
trairement dans les annales de la Gaillé Catus-
siennaise.
Les investissements seront très nom-
breux et de bon goût. Pierrot, Pierrelles,
Dominos, Arlequins, etc., pourront au
sons d'un orchestre de choix, gambader
jusqu'au jour, car le bal ne finira qu'à pointe
d'aube.

Francoules
A qui les chiens ? — Il a été recueilli le
soir de la foire de Pélaçoy 2 chiens de ber-
ger, dont l'un a poils roux avec encolure
blanche, sans collier, 15 mois environ, le
récupérer à M. Carat Elie aux Bories de
Francoules; l'autre, un beau chien noir, à
poils longs, avec collier, sans plaque, est
tenu à la disposition du propriétaire par M.
Paugel Joseph à Francoules.

Cremps
Identifié. — Notre regretté compatriote
Abel Poutzergues, avait été porté disparu le
16 avril 1917. Or, son corps vient d'être
découvert. Il repose dans un cimetière
voisin de Craonne. Sa famille vient d'être
avisée.

Luzech
Comice Agricole. — Des expériences de
molo-culture auront lieu aujourd'hui diman-
che, à 9 heures. Un appareil, spécialement
construit pour la vigne et la petite culture,
sera expérimenté.
L'Assemblée générale du Comice aura lieu
le même jour à la mairie de Luzech, à
15 heures.

Douelle
Obsèques. — Vendredi matin ont eu lieu
les obsèques de M. Andrieu, employé des
tabacs à Douelle. Une foule nombreuse et
tristement émue l'a accompagné à sa
dernière demeure. Au cimetière, M. Gis-
quet, contrôleur principal, a retracé, en des
paroles impressionnantes, la carrière du
fonctionnaire, et les qualités d'esprit et de
cœur du regretté disparu.
M. Andrieu résidait depuis un an et demi
à Douelle; son accueil souriant et son obli-
geance naturelle lui avaient rapidement
acquis l'estime et la sympathie de tous.
M. Andrieu avait subi récemment avec
succès l'examen pour l'emploi de contrô-
leur. C'est au moment où l'avenir s'ouvrait
plus brillant devant lui qu'il a été enlevé,
en quelques jours, à l'affection des siens.
Nous renouvons à sa famille éplorée nos
bien vives condoléances. — E. L.

Puy-l'Évêque
Autobus. — Jeudi a été inauguré le nou-
veau service d'autobus Libos par Mautroux,
Lacapelle-Cabanac, Puy-l'Évêque gare, Flo-
rissac-Sérignac, Saint-Maurice-Belmontet et
Montcuq, retour Libos, en desservant les
mêmes localités. Les prix sont fixés à 0 fr. 15
par kilomètre.
Une maison s'écroule. — Par suite des
pluies persistantes dont nous sommes gra-
tités depuis trop longtemps, une vieille
maison s'est écroulée dans la rue Bolyvar,
obstruant une rue entre l'ancienne phar-
macie Laffitte et la boulangerie Trépié. Pas
d'accident de personnes, la maison étant
inhabitée.

St-Géry
Réunions syndicales. — Le Syndicat
agricole s'est réuni le 25 février, à la
mairie de Saint-Géry, sous la présidence
de M. Couderc, président.
M. Couderc rend compte de la réunion
de la Fédération des associations agric-
oles qui a eu lieu à Cahors le 28 janvier
dernier.
Les renseignements concernant les en-
grais, les sulfates, les soufres, etc., ont
été donnés.
M. Colonges, présente le vœu : qu'une
réduction du prix de transport sur les
denrées agricoles comme sur les produits
nécessaires aux agriculteurs soit opérée
le plus tôt possible.
M. Faurie propose que des conférences
s'organisent dans toutes les communes
pour la création de syndicats et, que tout
adhérent fasse la propagande syndicaliste,
en toute occasion, et en tout lieu.
M. Balthazard dit qu'une coopérative de
vente des produits agricoles devrait être
organisée comme pour les achats.
Ces vœux sont adoptés.
Le Syndicat des Planteurs se réunit à
la suite de cette séance sous la même pré-
sidence.
Sont désignés pour assister au Congrès
de Bordeaux : MM. Roques, Marty, Boyer,
Faurie, Couderc, comme titulaires ou sup-
pléants.
Il est donné connaissance de la réunion
de la Fédération du Lot qui est tenue à
Cahors, le 7 janvier, à laquelle assistèrent
de nombreux délégués de Saint-Géry.
Le Président invite l'assistance à formu-
ler toutes les observations, toutes les cri-
tiques, qui se sont données libre cours
pendant les livraisons.
Une courtoise discussion s'engage sur
les travaux de la Commission paritaire,
sur les manœuvres administratives, les
nouvelles lois, les expertises, les prix et la
ristourne.
La ristourne afférente à la 2^e Commis-
sion de laquelle relève Saint-Géry sera
calculée sur le montant du mandat de
chaque planteur après déduction des primes
et des robes. Cette somme multipliée par
le coefficient 0,029087 donne le montant de
la ristourne. C'est donc près de 3 0/0.
Comme conclusion, M. Courréjou Joseph,
présente la motion suivante qui est
adoptée à l'unanimité :
Le Syndicat des Planteurs de Saint-Géry
après avoir entendu les explications relatives
à la nouvelle loi donnant à la Commis-
sion paritaire le droit de fixer le prix moyen
aux 100 kgs de tabac indigène :
Regrettant la diminution proposée par
l'Administration dans un projet soumis à la
Commission paritaire lors de sa première
séance; projet agréé par un délégué de
planteurs à l'unanimité, qui voyant un avan-
tage pour ses commettants, oubliant tout principe
de solidarité et sacrifiant les planteurs du
Sud-Ouest et du Lot en particulier en leur
imposant une baisse de 70 fr. (soixante-dix)
aux 100 kgs, tout en créant une scission
entre planteurs :
Cette diminution se produisant alors que
le prix des engrais, de la main-d'œuvre et
de tous les produits nécessaires aux
cultivateurs sont en hausse,
à l'heure où le fils du paysan découragé
par les nombreux aléas agricoles, va cher-
cher ailleurs un travail moins dur avec un
salaire plus élevé et une situation plus
stable ;
émet le vœu :
Que le prix moyen consenti aux Commis-
sions d'expertises soit élevé de 430 à 450 fr.
primos et robes en plus ;
Blâme l'Administration supérieure des
Tabacs ;
Félicite MM. Delport, président de la
C. G. P., député ; Delmas, secrétaire gé-
néral ; de Solville et Bernard, délégués
à la Commission paritaire,
d'avoir pu déjouer les desseins de l'Admi-
nistration en maintenant l'Union des Plan-
teurs de France et faire prévaloir le projet
du 26 juin dernier dont la baisse n'est que
de 15 fr. environ, au lieu de 70 fr. aux
100 kgs; projet qui n'avait pas été accepté à
cette date, parce que les délégués du Sud-

Ouest voulaient le maintien du statu-quo et
qui, en la circonstance était l'unique moyen,
à leur avis, pour éviter le désastre.
Adresse à ses experts, MM. Cossé, Ayrat
et Jouffreau, l'expression de sa gratitude
pour le classement intégral qu'ils ont pu
faire appliquer à la récolte de chaque plan-
teur.

Figeac
Service des pharmacies. — Le dimanche
4 mars 1923 le service de la pharmacie sera
assuré par la pharmacie Monziols, M. Bariat,
gendre, successeur, place la Halle.
Etat-civil. — Naissances, 6; mariages, 3;
Décès, 12.
Commisariat de police. — M. Dumas
Alexis, notre nouveau commissaire de
police, prendra ses fonctions aujourd'hui
3 courant. Nous lui souhaitons une cordiale
bienvenue.
Rechargements cylindres. — Opérations
probables pendant la semaine du 4 au
11 mars 1923.
Réparations et cylindrage sur les routes et
chemins ci-après :
Chemin de grande communication n° 46,
de 26 km 144 à 27 km 350 (traverse et abords
de Lacapelle-Marival).
Route nationale n° 140, de 22 km à 22 km 400
(entre Lacapelle et Anglars).
Chemin de grande communication n° 48,
de 18 km 530 à 18 km 850 (entre Lacapelle et
la Remise froide).
Chemin de grande communication n° 39,
de 21 km 6 à 22 km (entre Leyme et Aynac).

St-Céré
Etat-Civil du 20 janvier au 28 février. —
Naissances : Joseph Bédouès, rue de la Ré-
publique ; Marguerite Delbos, quai des
Récollets ; Antoine Mayonave, à La Maynar-
die.
Mariage : Jean Pannellier, carrossier, et
Rosa Lherm, s. p., à Saint-Céré, boulevard
Gambetta.
Décès : Eugénie Castanié, 74 ans, faubourg
Lascabanes ; Marguerite Felzines, 96 ans,
rue de la République ; François Barques, 69
ans, faubourg Lascabanes ; François La-
bourdier, de Bretenoux, 83 ans, à l'hopital ;
Urban Graval, de Saint-Laurent-les-Tours,
à l'hopital ; Fernand Alrivie, 22 mois, quai
de Trémelle ; Jean Delton, 84 ans, à Mon-
teil ; Jean Séguier, 10 ans, faubourg Lascabanes ;
Catherine Delséguier, 71 ans, rue
Serpente.

Gourdon
Pharmacie de service. — C'est la phar-
macie Pons qui restera ouverte après-dé-
main lundi, 5 courant.
Concert de la « Jeunesse lyrique ». —
Ainsi que nous l'avons annoncé la « Jeunesse
lyrique » a donné son concert annuel jeudi
soir dans l'immense salle du « Grand théâtre
Parisien » prêté gracieusement par le directeur.
Ce spectacle a obtenu un vif succès.
Les 300 places étaient toutes occupées.
Artistes, amateurs, musiciens, décors,
costumes, chœurs, etc., tout fut parfait, ce
qui dénote une préparation soignée.
Nos plus vives félicitations à tous et à
toutes.
Lou Gorrit del Quercy. — Notre matinée
mensuelle aura lieu dimanche 4 Mars à 14
heures dans les Salons du Palais des Ingé-
nieurs Civils, 19, Rue Blanche. On y dansera
tout l'après-midi au son de deux orchestres.
Nous rappelons aussi à tous nos amis et
compatriotes que nous donnons le 11 mars
au Gymnase Huyghens une grande matinée
de gala sous la présidence d'honneur de M.
le Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance
Sociale, avec le concours d'une harmonie
comportant 60 exécutants.
Cette fête comprendra un magnifique con-
cert avec le concours d'artistes notoires,
qui sera suivi d'un bal à grand orchestre :
Prix d'entrée : sociétaires, 2, 50 ; invités :
3, 50.
Nous faisons un appel pressant auprès de
tous nos compatriotes et amis pour assister
à cette fête dont le produit sera versé à la
caisse des Colonies de vacances.
Le Secrétaire : R. AGRICOSTE, Fils

Salviac
Conseil municipal. — Le conseil muni-
cipal de Salviac s'est réuni dimanche 25 fé-
vrier, pour tenir la session ordinaire de
février. Tous les conseillers municipaux
étaient présents ; M. le docteur Cambornac,
maire, présidait la séance. M. Mompant
Victor remplissait les fonctions de secré-

taire. M. le maire soumet au conseil les pro-
ces et notes des dépenses de l'assistance
médicale et pharmaceutique gratuite pour
le deuxième semestre 1922, dont le montant
s'élève à 796 fr. 60.
Il examine ensuite en détail la liste d'as-
sistance médicale qui comprend 77 noms.
Ce chiffre est réduit à 61.
Une Commission est ensuite nommée en
vue de la réception des travaux effectués
aux divers édifices communaux ; elle com-
prend MM. Albert et Lacam, conseillers mu-
nicipaux.

Le conseil décide en principe la remise en
état de la place du foirail aux boufs et au-
torise le maire à faire dresser un devis pour
être soumis à l'approbation préfectorale.
D'autre part, le conseil décide que le cor-
billard neuf a été livré et qu'il convient de
le mettre à l'abri des intempéries ; le con-
seil autorise le maire à faire procéder au
plus tôt aux travaux nécessaires pour rem-
placer le corbillard dans les caves de l'hôtel de
ville.

Le conseil autorise le maire à renouveler
avec M. Delbreil, doyen de la paroisse de
Salviac, le bail pour le presbytère passé
avec M. Bras, curé de Salviac, résilié de
plein droit par la mort de ce dernier.
Ce nouveau bail aura une durée de 3 ans
renouvelable par voie de tacite reconduc-
tion et moyennant la somme de cent francs
par an.
Le conseil, en comité secret, examine les
demandes de soutiens de famille (jeunes
soldats de la classe 1923, vieillards, infir-
mes, incurables et femmes en couches) et
lève la séance à 12 heures.

Dégagnac
Réunion des combattants. — Les anciens
combattants sont priés de répondre à l'appel
qui leur a été adressé par la municipalité.
Nous ne savons ce qui sortira de cette réu-
nion qui doit avoir lieu aujourd'hui sous la
présidence de M. le maire, mais à en juger
par ce qui nous a été rapporté, cette pre-
mière réunion pourrait bien finir par un
fiasco.
Les avis sont divisés pour arriver à une
entente immédiate au point de vue de l'or-
ganisation de la fête, il y a unanimité pour
déclarer que la somme que la municipalité
a l'intention de mettre à la disposition de la
commission d'organisation est dérisoire.
D'autre part, il y a des poils qui ne sont
pas partisans que figure au programme une
partie musicale ; à ceux-là, d'autres poils
répondent : « Tous ceux de nos camarades
qui sont restés là-bas, sont tombés au son
de la fanfare guerrière et c'est à son d'une
autre fanfare, que doit s'ouvrir le ban de la
fête de leur commémoration ».
Si l'antagonisme qui existe persistait en-
tre ces deux groupes de combattants et
devait compromettre le succès de la fête, la
municipalité, nous dit une personne pas
malicieuse, pour deux sous, pourrait don-
ner satisfaction à tout le monde en faisant
ouvrir le ban par une batterie officielle de
tambours, après avoir, au préalable, rem-
placé le tambourin et officiellement
costumé, le tambourneur !
Suggérer une souscription publique, se-
rait apaiser les difficultés !

LA LIBÉRATION DE LA CLASSE
Le ministre de la guerre vient de
faire connaître que le maintien de la
classe 1921 sous les drapeaux au delà
du 1^{er} avril 1923, date de sa libération
normale, n'est pas envisagé. La libéra-
tion commencera bientôt.

Cabinet Immobilier
J. DELLARD, 1 rue Mar.-Joffre, CAHORS
Achat et Vente d'Immeubles
Rapport et Agrément
Propriétés, Fonds de Commerce
VENDEURS
Adressez-vous au Cabinet Immobilier
qui a un grand nombre de clients qui
recherchent toutes sortes d'immeubles.
S'y adresser c'est vouloir profiter au
maximum de la loi de l'offre et de la
demande.
Aucune Commission à payer

A VENDRE
2 MAISONS, rue du Rempart
faubourg Labarre
S'adr. : J. DELLARD, Cabinet Immobi-
lier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

SALLE DES VARIÉTÉS
Dimanche 11 Mars 1923
Jour de la Mi-Carême
GRAND BAL
Entrée gratuite pour les mamans seulement

DERNIÈRE HEURE
DANS LA RUHR
La répression des actes de sabotage
La ligne téléphonique Dusseldorf-
Essen ayant été l'objet de nombreux ac-
tes de sabotage, une amende de 1 mil-
lion de marks fut infligée à la commune
de Kettwig, présumée responsable aux
termes d'un arrêté du général Degoutte.
Le bourgmestre, ayant refusé de
payer l'amende, fut arrêté sur le champ.
Le montant de l'amende sera prélevé
de force dans les caisses municipales.
L'Angleterre n'interviendra pas
L'Agence Reuter publie une note,
d'allure officieuse :

« Autant qu'on le sache à Londres,
les divers bruits de médiation au sujet
de la Ruhr qui continuent à courir sont
entièrement dénués de fondement. La
Grande-Bretagne a toujours observé et
continue à observer une attitude de
neutralité bienveillante à l'égard de la
France et de la Belgique et elle n'a au-
cunement l'intention d'intervenir de
quelque façon que ce soit. »

L'esprit de résistance fléchit
Le correspondant du Times à Berlin
écrit que l'esprit de résistance fléchit
chez les Allemands.
Bourgmestres sévèrement condamnés
Le conseil de guerre de Mayence a
condamné le premier bourgmestre de
Wormser à quatorze ans de prison et
25 millions de marks d'amende ; le
deuxième bourgmestre de la même ville
à cinq ans de prison et 15 millions de
marks d'amende, tous pour avoir re-
fusé d'exécuter les ordres du délégué
supérieur de la haute commission.

Trotsky est belliqueux
Selon une dépêche d'Helsingfors au
National Tidende, Trotsky aurait dé-
claré, vendredi au conseil suprême de
la guerre, que l'armée désirait elle-même
sincèrement la paix, mais que les
événements se trouveraient actuellement
les plus forts et entraîneraient d'ici
peu le gouvernement russe hors de l'orbi-
te pacifique dans lequel il se plaît à
évoluer.
Selon le leader bolcheviste, toute la
responsabilité de ces événements in-
comberait aux seules puissances occi-
dentales.

LA LIBÉRATION DE LA CLASSE
Le ministre de la guerre vient de
faire connaître que le maintien de la
classe 1921 sous les drapeaux au delà
du 1^{er} avril 1923, date de sa libération
normale, n'est pas envisagé. La libéra-
tion commencera bientôt.

Cabinet Immobilier
J. DELLARD, 1 rue Mar.-Joffre, CAHORS
Achat et Vente d'Immeubles
Rapport et Agrément
Propriétés, Fonds de Commerce
VENDEURS
Adressez-vous au Cabinet Immobilier
qui a un grand nombre de clients qui
recherchent toutes sortes d'immeubles.
S'y adresser c'est vouloir profiter au
maximum de la loi de l'offre et de la
demande.
Aucune Commission à payer

A VENDRE
2 MAISONS, rue du Rempart
faubourg Labarre
S'adr. : J. DELLARD, Cabinet Immobi-
lier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

SALLE DES VARIÉTÉS
Dimanche 11 Mars 1923
Jour de la Mi-Carême
GRAND BAL
Entrée gratuite pour les mamans seulement

LA LIBÉRATION DE LA CLASSE
Le ministre de la guerre vient de
faire connaître que le maintien de la
classe 1921 sous les drapeaux au delà
du 1^{er} avril 1923, date de sa libération
normale, n'est pas envisagé. La libéra-
tion commencera bientôt.

Cabinet Immobilier
J. DELLARD, 1 rue Mar.-Joffre, CAHORS
Achat et Vente d'Immeubles
Rapport et Agrément
Propriétés, Fonds de Commerce
VENDEURS
Adressez-vous au Cabinet Immobilier
qui a un grand nombre de clients qui
recherchent toutes sortes d'immeubles.
S'y adresser c'est vouloir profiter au
maximum de la loi de l'offre et de la
demande.
Aucune Commission à payer

Pour 2 fr. 75
achetez un flacon de Quintonine que vous
verserez dans un litre de vin de table.
Instantanément, vous obtiendrez un vin
fortifiant complet, très actif et très agré-
able qui remontera rapidement votre orga-
nisme affaibli.
Pharmacie Orliac à Cahors.

BANQUE POPULAIRE du QUERCY
101, boulevard Gambetta
CAHORS
SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE
Fonctionnant avec l'aide de l'ETAT
et placée sous son contrôle

BUREAUX PÉRIODIQUES
GOURDON, ouvert les samedis et jours de foire
MONTECUQ, ouvert tous les jours de foire

Opérations traitées par la
BANQUE POPULAIRE
Escompte et Recouvrement du papier
de commerce. — Ouverture de Crédits en
Comptes courants. — Dépôts de fonds à
vue rapportant intérêts.
Achats et Ventes de Titres sur toutes les
places Françaises et Étrangères.
Souscription à toutes les Emissions. —
Paiement de tous Coupons Français et
Étrangers.

SERVICE SPÉCIAL
de Renseignements Financiers
COOPÉRATIVE MILITAIRE
Tous les jours, arrivages de poissons
de mer, moules, huîtres, crabes.
On vend à tout le monde

Pour
détruire les **TAUPES**
rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, renards
radicalement et à peu de frais
rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPINOL GIBET
Ne coûte que 5 francs le flacon pour tuer 4.500 taupes
REMONTÉS EN CAS D'ÉCHEC
Flacon d'essai 2 fr. Envoi franco contre 5.45 ou 2.45 à
CHAUVIN, Pharm., NOGENT-LE-ROTTROU (Eure-et-Loir)
ET TOUTES PHARMACIES

A VENDRE OU A LOUER
BEAU TERRAIN
des mieux placés
au centre de la ville
Convientrait pour grand garage
ou industrie
FAIRE OFFRE SÉRIEUSE
S'adresser au Journal

Vins du Roussillon
Représentants sérieux, bien introduits
clients bourgeois demandés. Bonnes
conditions. Ecrire : **BORDO**, Vins, 10, rue
Dugommier, PERPIGNAN

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE DE BIENS DE MINÉURS

Adjudication fixée au **VENDREDI TRENTE MARS MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES,**
au Palais de Justice, à Figeac, sis Boulevard Président-Wilson, ou à son défaut devant Monsieur le Pré-
sident du siège.

En exécution d'un jugement rendu
sur pied de requête, par le tri-
bunal civil de Figeac, le deux
février mil neuf cent vingt-trois,
enregistré.

Il sera procédé le **VENDREDI
TRENTE MARS MIL NEUF CENT
VINGT-TROIS, à QUATORZE HEU-
RES,** à l'audience des criées du
tribunal civil de Figeac, au palais
de Justice, à Figeac, Boulevard
Président-Wilson, devant Monsieur
SAUVETRE, juge-suppléant près le
dit tribunal, commis à cet effet, ou
à son défaut, devant Monsieur le
Président du siège, à la vente aux
enchères publiques des immeubles
ci-après désignés, dépendant des
successions des époux Pierre PRA-
DAYROL et Marguerite JOLY,
quand vivaient propriétaires-agri-
culteurs, domiciliés ensemble aux
Braldiès, commune de St-Maurice,
décédés, et appartenant aux mi-
neurs PRADAYROL, ci-après nom-
més.

Cette vente est poursuivie à la
requête de :

Monsieur Jean-Pierre ESPINAS-
SE, propriétaire-agriculteur, de-
meurant et domicilié au Bouysson,
Lot, et agissant comme tuteur datif
« des mineurs » : Jean-Louis-Gas-
ton PRADAYROL, 2^e Emma-
nuel-Célestin PRADAYROL, 3^e
Ferdinand-Ernest PRADAYROL ;
4^e Marie-Louise-Julienne PRA-
DAYROL, 5^e Cyrille-Antoine
PRADAYROL, tous frères et
« sœurs, domiciliés de droit chez
« leur dit tuteur » ;
Poursuivant-ès-qualités ayant Maître
NUVILLE pour son avoué,
d'une part.

Elle aura lieu en présence ou lui
dûment appelé de :

Monsieur Justin PRADAYROL,
meunier, demeurant à Fons, « pris
« en qualité de subrogé-tuteur des
« dits mineurs PRADAYROL, sus-
« nommés ».

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE
AU CAHIER DES CHARGES
LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra :
1^{er} Une maison située au lieu dit
« Braldiès », commune de Saint-
Maurice, et appartenant portée à la
matrice cadastrale des propriétés
bâties de la commune de Saint-
Maurice sous le numéro 433 bis
de la section E et pour un revenu
de vingt-deux francs cinquante
centimes ;
2^o Un sol, patus et cour, sis au
même lieu dit, paraissant porté à
la dite matrice cadastrale de la
dite commune sous le numéro
433 bis, de la section E, pour une
contenance de un are soixante cen-
tinaires, deuxième classe, sans dési-
gnation de revenu ;
3^o Un sol, sur lequel est bâtie

une grange, et une cour, situés au
même lieu dit, paraissant portés à
la dite matrice cadastrale de la
dite commune sous le numéro 433
p de la section E, pour une con-
tenance de deux ares, deuxième
classe, sans désignation de revenu
matriciel ;
4^o Une terre, sise au même lieu
dit, paraissant portée à la dite
matrice cadastrale de la commune
de Saint-Maurice sous le numéro
432 p de la section E, pour une
contenance de treize ares vingt-
huit centiares, deuxième classe,
pour un revenu de trois francs dix-
neuf centimes ;
5^o Une terre sise au lieu dit
« Le Claux », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale de la dite
commune sous le numéro 437 de
la section E, pour une contenance
de vingt-quatre ares quatre-vingts
centiares, deuxième classe, pour
un revenu de cinq francs quatre-
vingt-cinq centimes ;
6^o Une pâture située au lieu dit
« Le Couderc », paraissant portée
à la dite matrice cadastrale sous
le numéro 438 p, pour une conté-
nance de seize ares quinze cen-
tinaires, quatrième classe et un revenu
de deux francs cinquante-huit cen-
tinaires.
La mise à prix de ce lot sera
de trois mille francs, ci 3.000 fr.
DEUXIÈME LOT
Le deuxième lot comprendra :
7^o Une châtaigneraie sise au
lieu dit « Lavignotte », commune
de Saint-Maurice, paraissant portée
à la matrice cadastrale de cette
commune sous le numéro 442 p
de la section E, pour une conté-
nance de quatre-vingt-quatre ares,
deuxième et troisième classes et
un

revenu de huit francs quarante
centimes ;
8^o Une bruyère, sise au lieu dit
« Lavignotte », paraissant portée
à la dite matrice cadastrale de la
dite commune sous le numéro
442 p, de la section E, pour une
contenance de quatre-vingt ares,
deuxième classe, et un revenu de
trois francs vingt centimes ;
9^o Une bruyère, sise au lieu dit
« Lavignotte », paraissant portée
à la dite matrice cadastrale sous
le numéro 443, de la section E,
pour une contenance de dix ares
trente centiares, deuxième classe,
pour un revenu de quarante cen-
tinaires ;
10^o Un pré sis au même lieu dit
« Lavignotte », paraissant porté à
la dite matrice cadastrale de la
dite commune sous le numéro
444, de la section E, pour une con-
tenance de vingt-deux ares quar-
ante centiares, troisième classe, et
un revenu de huit francs six cen-
tinaires ;
11^o Une châtaigneraie sise au
lieu dit « Lavigne », paraissant
portée à la dite matrice cadastrale
sous le numéro 445 p, de la section
E, pour une contenance de trente
ares, troisième classe et un revenu
de deux francs quarante centimes ;
12^o Une bruyère sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
13^o Une pâture sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
14^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
15^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
16^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
17^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
18^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
19^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
20^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
21^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
22^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
23^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
24^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
25^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
26^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
27^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
28^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
29^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
30^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous le
numéro 445 p, même section E,
pour une contenance de trente
ares, deuxième classe, et un revenu
de deux francs cinquante centimes ;
31^o Une terre sise au lieu dit
« Lavigne », paraissant portée à
la dite matrice cadastrale sous

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

A VENDRE
Voiture FORD, 4 places
Garantie en parfait état de marche
S'adresser au Bureau du Journal

A vendre torp. Renault 12 HP
4 places, mod. 1921
Eclairage et démarrage électriques
BUREAU DU JOURNAL

TRÈS BELLE POMME DE TERRE
de la CREUSE

de CONSOMMATION
et de SEMENCE
Boulangerie SÉVAL
Rue Nationale

Ne négligez pas votre Rhume
Le **Sirope pectoral St-Antoine**
calme toujours rapidement et guérit
souvent en 24 heures les toux les plus
rebelles.
Remède nouveau et souverain pour
Rhumes négligés, Bronchites, Catarrhes
et toutes maladies de la poitrine en général.
Le Flacon 5 fr.

Dépôt à Cahors : Pharmacie GAYET
Envoi franco contre mandat de 5 fr. 50
à Grande Pharmacie Playout,
A. GINESTET, pharmacien de 1^{re} classe
BRIVE (Corrèze)

ON DEMANDE
Apprentie ou Apprenti Colfleur
Bon gain assuré
S'adr. : POPOVITCH, 4, rue M^{re} Foch, CAHORS

A VENDRE A L'AMIABLE
1^o Une maison, 4 pièces, grande cave
et grenier; 2^o Une vigne importante, en
plein rapport, attenante à la maison; 3^o Un
jardin potager. Le tout situé à Sauzet,
route d'Agen. — S'adresser à M. Louis
DUSSOL, propriétaire à SAUZET.

MAISON VINS EN GROS DU MIDI
Demande Représentant
Ecrire : OSWALD DESFOURS & C^{ie}, BÉZIERS

AVIS
M. BORT Théophile
préviend le public qu'à partir du Samedi
3 mars, il sera sur la place du Marché
tous les jours comme marchand de vo-
laille morte; il servira les clients pour le
mieux aux prix les plus réduits.

A VENDRE
Tir-Mécanique
état presque neuf
Tournant et appareil acétylène cloche
Bonne occasion
S'adresser au Bureau du Journal

TRICOT A LA MAIN
Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme veuve DEMARS
69, boulevard Gambetta

A VENDRE
1 coupé, 2 landaus, 1 vis-à-vis
et 1 omnibus
S'adresser : M. GUITTARD père,
Rue St-André, N° 1, CAHORS

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS
et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

Salle de Vente
ROUGÉ-SERRES
62, rue E. Zola, CAHORS

Dépôt de Meubles
et autres objets anciens et modernes
Achat et vente

Hôtel de Vente
4, rue Blanqui, à CAHORS
Près des ateliers de MM. Bénestébe-
Artigalas

Achats, ventes et dépôt de meubles
et objets mobiliers. Occasions
Imp. COUSSLANT (Personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Etude de M^{re} ARMAND
Notaire à Decazeville
PARTAGE ET ATTRIBUTION
DE
Fonds de Commerce

Suivant acte reçu Maître AR-
MAND, notaire à Decazeville (Avey-
ron), les 1^{er} Mars 1921 et 3 Février
1923, enregistré, Monsieur MOULY
Fabien, négociant et propriétaire,
demeurant à Figeac, place Carnot,
et Monsieur MOULY Ernest, négoc-
iant et propriétaire, demeurant à
Decazeville, rue Cayrade, ont pro-
cédé entre eux au partage des fonds
de commerce ci-après désignés dont
ils étaient indivisément proprié-
taires.
Il a été attribué à Monsieur MOU-
LY Fabien en toute propriété et
jouissance le fonds de commerce
de tissus, nouveautés et confections
exploité à Figeac, place Carnot,
ensemble le matériel et les marchan-
diseries garnissant le dit fonds, le nom
commercial, l'enseigne, la clientèle
et l'achalandage y attachés et le
droit au bail s'il en existe.
Il a été attribué à Monsieur MOU-
LY Ernest l'entier fonds de com-
merce exploité sous le nom de
« A l'économat public » à Decaze-
ville, rue Cayrade, numéro 42, en-
semble le nom commercial, l'ensei-

gne, la clientèle et l'achalandage y
attachés, le droit au bail, le matériel
et les marchandises existant en
magasin.
Les oppositions s'il y a lieu devront
être faites dans les 10 jours qui sui-
ront la publication de la présente
insertion et seront reçues en l'étude
de Maître ARMAND, notaire à Deca-
zeville, ou encore au domicile des
co-partageants.
La présente insertion renouvel-
le celle parue dans ce même journal le
18 février 1923.
Pour deuxième insertion :
ARMAND.

Marché de La Villette
1^{er} Mars 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	2.250	35	2,50	2,25	2,00
Vaches....					
Taureaux..					
Veaux....	1.264		4,75	4,50	4,00
Moutons..	9.757	267	4,50	4,25	4,00
Porcs.....	2.123		6,60	6,40	6,20

OBSERVATIONS. — Vente plus facile
sur les bœufs, veaux et porcs. Difficile
sur les moutons.

Etude de M^{re} Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), rue du Portail-Alban, n° 10
Successeur de M^{re} TASSART et MAZIERES

VENTE SUR LICITATION

En SEPT lots, les Etrangers admis

Des Immeubles comprenant Maison et Terres

Dépendants des successions et communauté de feu J.-P. BAUDEL et feu Marie AYOT, son épouse, et situés sur le territoire de la commune du Montat (Lot)

L'adjudication aura lieu le VENDREDI TRENTE MARS MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES de l'après-midi, par-devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal civil de Cahors, en l'audience des criées du Tribunal civil séant au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appar-
tiendra :
Qu'en vertu et en exécution d'un
jugement contradictoirement ren-
du par le Tribunal Civil de Cahors,
le premier décembre mil neuf cent
vingt-deux, enregistré et signifié,
par lequel jugement sont ordonnés
les liquidations et partage de la
communauté ayant existé entre
les mariés Jean-Pierre BAUDEL et
Marie AYOT et des successions de
ces derniers, quand vivaient, cul-
tivateurs, aux Bories, commune du
Montat (Lot);
et qu'aux requête, poursuites et
diligences de : 1^o Madame Lucie
BAUDEL, épouse de Monsieur Jo-
achim CAYLA, et ce dernier, culti-
vateurs à la Courouneille, commune
de Labastide-Marnhac, ensemble y
domiciliés; 2^o Madame Marie
BAUDEL, épouse de Monsieur
Louis SALGÜES, chef des Dépen-
ses à la Trésorerie Générale du
Département du Lot, et de ce der-
nier, domiciliés ensemble à Cahors;
3^o de Monsieur Pierre BAUDEL,
forgeron, domicilié à Bordeaux,
rue Azam, n° 20; 4^o Madame Mar-
celine BAUDEL, sans profession,
épouse de Monsieur Auguste CHAR-
PENTIER, tôleier, et ce dernier, do-
miliés ensemble à Paris, Avenue
Sœur-Rosalie, n° 4; les maris agis-
sant tant en leurs noms personnels
que pour la validité,
Demandeurs, ayant Maître Pierre
DESPRATS pour avoué constitué
avec élection de domicile à Cahors
en son étude, d'une part;
En présence ou eux dûment ap-
pelés de : 1^o Mademoiselle Anna
BAUDEL, célibataire majeure, sans
domicile ni résidence connus, dé-
faillante après ordonnance de réas-
signation, défenderesse co-licitante
n'ayant pas d'avoué constitué;
2^o Monsieur Cyprien DEL-
THEIL, propriétaire, demeurant à
Rigal, commune du Montat, pris
en sa qualité de tuteur de Made-
moiselle Elise BAUDEL, mineure,
défendeur co-licitant ayant Maître
Pierre HUARD pour avoué consti-
tuté, d'autre part;
Il sera procédé le VENDREDI
TRENTE MARS MIL NEUF CENT
VINGT-TROIS, à DEUX HEURES
de l'après-midi, en l'audience des
criées du Tribunal Civil de
Cahors, par-devant Monsieur le
Président d'audience à ces fins
commissaires par le jugement précité,
A la vente au plus offrant et der-
nier enchérisseur, les étrangers
admis, des immeubles ci-après dé-
crits et désignés et dépendant des
successions des époux Jean-Pierre
BAUDEL et Marie AYOT et de la
communauté ayant existé entre
eux, décédés aux Bories, le mari
en mil neuf cent dix et la femme
le vingt-neuf mai mil neuf cent
seize.
Un cahier des charges contenant
les clauses et conditions de la pré-
sente licitation a été dressé par
les soins de Maître DESPRATS, avoué
à Cahors et déposé au Greffe du
Tribunal civil où toutes personnes

peuvent en prendre connaissance
sans frais.
DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre
TELE QU'ELLE RÉSULTE
DU CAHIER DES CHARGES
PREMIER LOT
Le premier lot comprendra :
1^o Un article en nature de mai-
son, située aux Bories, commune
du Montat. Le sol de la dite mai-
son est porté à la matrice cadas-
trale de la dite commune, sous les
numéros 967 p et 969, section D
du plan, pour une contenance de
deux ares quatre-vingt centiares
et de un are soixante-dix centia-
res.
La maison figure à la matrice
des propriétés bâties de la même
commune, sous le numéro 969, sec-
tion D, pour un revenu net de onze
francs vingt-cinq centimes. Elle
est construite en pierres, couverte
en tuiles, elle comprend un rez-de-
chaussée, un premier étage et un
grenier. Il y a deux pièces par
étage avec une porte et trois fenê-
tres.
Attendant à la maison se trouve
une grange avec étable à bœufs
et parc à moutons.
Un four est contigu à la grange.
La cour est séparée par un mur
de la propriété de Gleyes;
2^o Deux articles en nature de
terre figurant à la matrice cadas-
trale de la même commune, sous
les numéros 971 et 972, section D
du plan pour une contenance res-
pective de trente-neuf ares trente
centiares et quatre-vingt-dix cen-
tiares, classe troisième et pour un
revenu correspondant de six francs
vingt-neuf centimes et de soixante-
dix-neuf centimes.
3^o Un article en nature de terre
figurant à la matrice cadastrale de
la même commune, sous le numéro
349, section D du plan pour une
contenance de deux ares soixante-
dix centiares, classe un et pour un
revenu imposable de deux francs
trente-huit centimes; il confronte
à Dalet, à Gleyes et à chemin des
Bories;
4^o Un article en nature de friche,
lieu dit « Pech de la Garde », por-
té à la matrice cadastrale de la
même commune, sous le numéro
127, section D du plan, pour une
contenance de vingt-six ares
soixante centiares et pour un reve-
nu imposable de soixante-quatre
centimes. Il confronte à Monbrun,
à Granion, à Coste, à Pons, dit

Perroulout et à chemin des Bories
au Carriol, aujourd'hui route na-
tionale;
5^o Un article en nature de bois,
lieu dit « Pech de la Garde », fi-
gurant à la matrice cadastrale de
la même commune, sous le numé-
ro 129, section D du plan, pour
une contenance de cinquante-six
ares quatre-vingt-dix centiares,
classe deuxième et pour un revenu
imposable de deux francs vingt-
huit centimes; il confronte à che-
min de Rigal, Dalet, chemin de
Lasbories au Carriol;
6^o Un article en nature de friche
et bois, lieu dit Graillet, porté
à la matrice cadastrale de la même
commune sous les numéros
933, 934, 935, section D du plan,
pour les contenance respectives
de vingt-quatre ares quarante cen-
tiares, huit ares vingt centiares,
et seize ares trente centiares et pour
des revenus imposables de cin-
quante-neuf centimes, vingt cen-
tiares et trente-neuf centimes. L'en-
tier article confronte à chemin de
Fourguères de deux côtés et à
Iches;
7^o Un article en nature de friche,
lieu dit Graillet, porté à la
matrice cadastrale de la même
commune, sous le numéro 9, sec-
tion D du plan, pour une conte-
nance de soixante et un ares cin-
quante centiares et pour un reve-
nu imposable de un franc quarante-
huit centimes. Il confronte à
Fourguères, à chemin, à Gleyes
et à autre petit chemin;
8^o Un article en nature de friche,
lieu dit Graillet, porté à la
matrice cadastrale de la même
commune, sous le numéro 943, sec-
tion D du plan, pour une conte-
nance de vingt-trois ares soixante
centiares et pour un revenu impos-
able de cinquante-six centimes. Il
confronte à Gleyes, à chemin, à
Monbrun, à Dalet et à enclos de
Lasbories.
Ce premier lot ainsi constitué
sera mis en vente sur la mise à
prix de mille francs, ci 1.000 fr.

DEUXIÈME LOT
Il comprendra :
1^o Un article en nature de friche,
lieu dit « Caufour », porté à la
matrice cadastrale de la même
commune, sous le numéro 261, sec-
tion D du plan, pour une conte-
nance d'un hectare cinquante-huit
ares quatre-vingt-dix centiares et
pour un revenu imposable de trois
francs quatre-vingt-deux centimes.
Il confronte à Iches, à chemin de
Ventailac aux Pouzergues et à
chemin de Bénéchie;
2^o Un article en nature de terre
actuellement en friche, lieu dit de
Bénéchie, porté à la matrice cadas-
trale de la même commune, sous
le numéro 623 p, section D du
plan, pour une contenance de
quatre-vingt-quinze ares soixante
centiares, troisième classe et pour
un revenu imposable de quinze
francs trente centimes. Il confronte

à Iches, à Dalet, chemin du relai
Dalet et chemin de Bénéchie;
3^o Un entier article lieu dit
« Cap del Bosc », en nature de
friche, porté à la matrice cadas-
trale de la même commune, sous
les numéros et pour les contenan-
ces et revenus suivants :
Friche numéro 783 p, contenan-
ce neuf ares, classe unique, reve-
nu vingt centimes.
Terre numéro 785 p, contenance
un hectare vingt-six ares trente-
deux centiares, revenu quarante
francs quarante-deux centimes,
classe unique.
Friche 788 p, contenance vingt-
huit ares quarante-cinq centiares,
revenu soixante-huit centimes, clas-
se unique.
Friche numéro 797, contenance
soixante-quatorze ares quarante
centiares, classe unique, revenu un
franc soixante-dix centimes.
Terre numéro 798 p, contenance
soixante-neuf ares quarante-neuf
centiares, classe troisième, revenu
onze francs onze centimes.
Friche numéro 798 p, contenan-
ce quinze ares, classe unique, reve-
nu trente-six centimes.
Terre 799 p, contenance neuf
ares cinquante-un centiares, classe
troisième, revenu un franc cinq
centimes.
Friche numéro 800 p, contenan-
ce six ares trente-huit centiares,
classe unique, revenu quinze cen-
times.
Terre numéro 801 p, contenance
dix-neuf ares cinquante centiares,
classe troisième, revenu trois
francs douze centimes.
Terre numéro 802 p, contenance
quatre-vingt-quatorze ares vingt
centiares, classe troisième, revenu
quinze francs sept centimes.
Friche numéro 802 p, contenan-
ce quinze ares, classe unique,
revenu soixante centimes.
Tous les numéros ci-dessus énu-
mérés figurent à la section D du
plan.
Le dit entier article de « Cap
del Bosc », coupé depuis la con-
fection du plan cadastral par la
route Nationale de Toulouse et con-
frontant au couchant de cette route
à genre Valdiguié, à Quercy et
à Paganel, et au levant de la dite
route à Cavalie, chemin de l'Hos-
pital, Cavalie, chemin de l'Hos-
pital et Valdiguié.
4^o Un article en nature de terre
lieu dit « Crouzette », porté à la
matrice cadastrale de la même
commune, sous le numéro 707, sec-
tion D du plan, pour une contenance
de seize ares soixante centiares,
classe deuxième et pour un reve-
nu imposable de six francs
soixante-huit centimes. Il confronte
à Monbrun, Valdiguié, Paganel
et à route de Pouzergues.
Ce deuxième lot, ainsi consti-
tuté, sera mis en vente sur la mise
à prix de mille francs, ci 1.000 fr.

TROISIÈME LOT
Il comprendra l'article en nature
de pré, sis au lieu dit « Pech
Fumat », porté à la matrice cadas-
trale de la même commune, sous
le numéro 126 p, section B du plan,
pour une contenance de cinq ares
quatre-vingt-trois centiares, classe
deuxième et pour un revenu impos-
able de trois francs soixante-treize
centimes. Il confronte à Audès,
à chemin de Cahors au Montier,
à Carles, et à Sembel.
Ce lot sera mis en vente sur la
mise à prix de cinq cents francs, ci ... 500 fr.

SEPTIÈME LOT
Il comprendra :
1^o Un article en nature de pré,
lieu dit « Pech de Layrat », figu-
rant à la matrice cadastrale de la
même commune, sous le numéro
43 p, section E du plan, pour une
contenance de vingt-huit ares quar-
ante centiares, classe deuxième
et pour un revenu imposable de
dix-huit francs, dix-huit centimes;
2^o Un article en nature de bois,
même lieu de Layrat, porté à la
matrice cadastrale de la même
commune, sous le numéro 100 p,
section E et pour une contenance
de dix-neuf ares quatre-vingt cen-
tiares, classe deuxième et pour un
revenu imposable de soixante-dix-
neuf centimes;
3^o Un article en nature de friche,
même lieu de Layrat, numéro
101 p, section E, pour une conte-
nance de vingt-neuf ares soixante
centiares, classe unique et pour un
revenu imposable de soixante et
onze centimes;
4^o Un article en nature de terre,
lieu dit « Pech de Layrat », sous
le numéro 105 p, section E, pour
une contenance de soixante-huit
ares cinq centiares, classe deuxiè-
me et pour un revenu imposable
de vingt-sept francs vingt-deux
centimes.
L'entier lot comprenant les qua-
tre articles ci-dessus, confronte à
Fournié, chemin de Granjeouls, à
Cahors, Deltheil, chemin de Layrat
et Fournié.
Ce lot sera mis en vente sur la
mise à prix de deux mille francs, ci ... 2.000 fr.

Premier lot : mil- le francs, ci	1.000 fr.
Deuxième lot : mille francs, ci	1.000 fr.
Troisième lot : cinq cents francs, ci	500 fr.
Quatrième lot : deux mille francs, ci	2.000 fr.
Cinquième lot : cinq cents francs, ci	500 fr.
Sixième lot : cinq cents francs, ci ...	500 fr.
Septième lot : deux mille francs, ci	2.000 fr.

BAISSE DE MISES A PRIX
En vertu et en exécution du ju-
gement précité, Monsieur le Pré-
sident d'audience commis à la
présente licitation est autorisé en
cas de non-enchères à baisser
indéfiniment les mises à prix ci-
dessus fixées.

PAIEMENT DES FRAIS
Tous les frais exposés jusqu'au
jour de l'adjudication, ainsi que le
droit proportionnel, seront payés
par les adjudicataires en dimi-
nution des prix d'adjudication et
proportionnellement à ces prix entre
les mains de Maître DESPRATS,
avoué poursuivant la présente licita-
tion, dans les dix jours de la
vente.
Pour extrait certifié conforme :
L'avoué poursuivant :
P. DESPRATS.

Enregistré à Cahors le
mil neuf cent vingt-trois,
folio , case , Reçu trois
francs.
Le Receveur :
Signé : PONCHARRAU.

MISES A PRIX
Les sept lots constitués comme
il est dit ci-dessus seront mis en
vente sur les mises à prix respec-
tives suivantes :

NOTA
Par suite d'erreurs ou modifica-
tions possibles lors ou depuis la
confection du plan cadastral, il
est formellement expliqué que l'in-
dication des numéros cadastraux et
des contenance est purement énon-
ciative et que par suite la désigna-
tion qui précède n'engage à rien
la responsabilité des poursuivants
et de leur avoué.